Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais

Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
Culture Tourisme !

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.8 Zonage

Néac

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Prescrit le :	Arrêté le :	Approuvé le :	Modifié le :
20/02/2014	08/06/2017	01/03/2018	

PLAN N° 8 — **ECHELLE** 1/5 000

METROPOLIS, atelier d'urbanisme — 10 rue du 19 mars 1962, 33 130 BEGLES
LE MAIRE Céline, architecte dplg — 10 rue du 19 mars 1962, 33 130 BEGLES
CHARLOT Fabien, paysagiste dplg — 75 rue Paul Camelle, 33 100 BORDEAUX
BIOTOPE, Agence Sud-Ouest — 2 boulevard Jean Jacques Bosc, 33 130 BEGLES
CODE — 105 Rue Lecocq, 33 000 BORDEAUX

Légende

- UB
- UE; UEb
- UX
- 2AU (2AU1; 2AU2)
- A
- Ap
- N
- Nhu
- Np
- Nx

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Subdivision fiscale
- Cours d'eau
- Bâti dur
- Bâti léger
- Etang, lac
- Cimetière
- Piscine

- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'hébergements hôteliers et touristiques et de restaurants
- Recul de 75 mètres autour des axes routiers classés à grande circulation
- Zone de bruit relatif au voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Espace Boisé Classé

Protection au titre de l'article L. 151-19
- Patrimoine bâti situé en secteur naturel ou agricole
- Patrimoine bâti situé en zone urbaine
- Petit patrimoine local
- Patrimoine paysager

Sources : Direction Générale des Finances Publiques. Cadastre, mise à jour 2017

500 250 0 500 m